

Le public, c'est mieux pour les déchets solides

Les Canadiens veulent vivre dans des collectivités qui se préoccupent de l'environnement. Des services publics d'élimination des déchets solides et de recyclage sont la façon la plus efficace d'atteindre l'objectif « zéro déchets » dans les collectivités.

Rien ne démontre de manière convaincante que la sous-traitance des services de collecte des déchets coûte moins cher ou est plus efficace. L'expérience de plusieurs municipalités ontariennes confirme ces conclusions :

- En 2008, le coût de la collecte par tonne de déchets de Toronto était inférieur à la moyenne provinciale des grandes villes, et ce même si la ville a l'un des taux les plus élevés de détournement des déchets des sites d'enfouissement. (Le détournement est plus coûteux que l'élimination conventionnelle des déchets.)¹
- En 2006, la Ville d'Ottawa a rapatrié à l'interne les services de collecte des déchets et des boîtes bleues dans l'une de ses six zones. Trois ans plus tard, le vérificateur de la Ville constatait que le rapatriement des services avait permis d'économiser plus de 3,8 millions de dollars.²
- Depuis sa fusion, la Ville de Hamilton a divisé la collecte des ordures à part égales entre les employés du secteur public et des entrepreneurs publics. Le service public s'est avéré systématiquement plus économique, même s'il couvrait des régions de la Ville exigeant plus de travail et d'organisation logistique.³

En outre, la sous-traitance des services de collecte des ordures fait perdre aux municipalités le contrôle et la souplesse voulue pour instaurer de nouveaux programmes de détournement des déchets, comme le recyclage et le compostage.

Les villes gardent les services publics

Dernièrement, certaines municipalités ont rapatrié à l'interne les services de déchets solides. D'autres ont rejeté la sous-traitance :

- En 2009, Port Moody, en Colombie-Britannique, a rapatrié à l'interne les services de déchets solides et de recyclage après dix années de services privés. L'entrepreneur privé avait fourni un service si mauvais que la Ville devait envoyer des employés municipaux nettoyer les dégâts et ramasser les ordures oubliées.
- En 2008-2009, Peterborough a décidé de ne pas sous-traiter ses services de déchets solides et de recyclage.
- En 2009, les directeurs du district régional de Skeena Queen Charlotte, en Colombie-Britannique, ont voté en faveur du maintien public des services de collecte de déchets, après avoir envisagé la sous-traitance.
- En 2006, Toronto a rapatrié à l'interne les opérations de collecte des déchets et de recyclage de l'ancienne Ville de York. La Ville a économisé 4 millions de dollars en collaborant avec le SCFP pour instaurer de nouveaux

**À votre service
comme personne**

SCFP / Syndicat canadien
de la fonction publique



horaires et trajets afin d'assurer le service dans la région additionnelle avec le personnel et les camions existants.

Détournement des déchets : réduire, réutiliser, recycler

Les municipalités peuvent prendre des mesures importantes pour réduire, réutiliser et recycler les déchets solides. Elles peuvent élaborer et mettre en place des programmes de déchets solides coordonnés et économiques qui permettent de réduire le recours aux sites d'enfouissement et qui favorisent l'économie verte.

Les municipalités :

- devraient élaborer et fournir des programmes pour inciter les secteurs industriel, commercial et institutionnel à respecter de nouvelles normes en matière de détournement des déchets.
- devraient continuer à être responsables des programmes de boîtes bleues, ou de bacs verts, et acquérir la responsabilité des programmes de réutilisation et recyclage des biens durables.
- devraient avoir le mandat d'étendre les programmes de recyclage et de cueillette de matières organiques à toutes les unités résidentielles.
- peuvent utiliser leurs pouvoirs de réglementation et d'octroi de permis pour réduire la production de déchets, par exemple en obligeant les restaurants à n'utiliser que des contenants biodégradables pour les mets à emporter comme condition d'obtention de leur permis.

Ces initiatives doivent être accompagnées de programmes d'achat locaux, de politiques de justes salaires et de programmes de formation et d'emploi destinés aux résidents locaux économiquement vulnérables.

Il est important que les services demeurent publics. Un sondage pancanadien mené en 2008 sur 218 programmes de recyclage résidentiel a

montré que les contrats avec des sociétés privées ne permettent ni d'économiser, ni d'accroître l'efficacité.⁴

Augmenter le détournement des déchets

Une plus grande responsabilité des producteurs est un élément important du détournement des déchets. Les entreprises doivent payer pour recycler les emballages excessifs et autres déchets qu'elles créent afin d'aider à financer des programmes complets et publics de recyclage.

Le recyclage et l'élimination des déchets assurés par les producteurs individuels ou les associations de producteurs seront moins efficaces et plus coûteux. Il serait préférable que les provinces donnent aux municipalités le mandat de mettre en place des programmes élargis. Il est plus économique et efficace de confier aux administrations locales, démocratiquement élues, la responsabilité du recyclage dans leurs régions.

Les services de recyclage fournis par le secteur public sont un investissement rentable. Il est possible d'accroître les programmes publics de détournement des déchets et de garder les ressources récupérées des flux de déchets dans le secteur public. Par exemple, les revenus de la vente de matériaux de construction récupérés peuvent aider à compenser le coût des programmes. Et le secteur public peut aussi créer des emplois verts locaux.

Les municipalités peuvent faire de grands pas dans la gestion responsable de déchets en développant et en gardant publics les services de collecte et de recyclage et en les accroissant. Ensemble, visons l'objectif « zéro déchets » dans nos collectivités – en commençant dès aujourd'hui.

-
- ¹ [Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative](#) (Projet d'analyse comparative des directeurs municipaux de l'Ontario), 2008. Voir les pp. 77-80
 - ² Ville d'Ottawa, directeur municipal adjoint, services d'infrastructure et de la viabilité des collectivités, rapport présenté au comité de la planification et de l'environnement, 1^{er} février 2010 (ACS2010-ICS-ESD-0005).
 - ³ Service des travaux publics de la Ville de Hamilton, établissement des coûts selon l'activité, service de collecte des ordures W04113 – à l'échelle de la ville, 22 septembre 2004.
 - ⁴ James C. McDavid et Annette E. Mueller. « A cross-Canada analysis of the efficiency of residential recycling services » (Une analyse pancanadienne de l'efficacité des services de recyclage résidentiels), *Administration publique du Canada*, Volume 51, numéro 4. Décembre 2008.